Demande d'autorisation pour ouvrir un débit temporaire

N° 16-2026

☑ Ouverture exceptionnelle ☐ Prolongation d'ouverture

Monsieur le Maire

DEBIT DE BOISSONS

CATEGORIE 3

Je soussigné(e) **Mme BIJU**
Prénoms **Christèle**
Profession ou qualité **Co-Présidente Tiers Lieu Locus**
Domicile **6 Chavarre, 86210 Archigny**

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire

A Salle des fêtes Jacques Lonhienne

Le 28/03/2026 de 13h Jusque 21h
Le de Jusque
Le de Jusque

A l'occasion de (1) concours de belote

(1) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc…

Signature

Le 27/02/2026

ARRETE DU MAIRE

Monsieur le Maire

Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique
Vu l'art.L 2212-1, L 2212-2, L 2214-4 et L 2542-8 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

Que :Mme BIJU Christèle est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 3 catégorie

à Salle des fêtes Jacques Lonhienne Le 28/03/2026 de 13h Jusque 21h
Le de Jusque
Le de Jusque

Fait à Archigny
, le 02/03/2026